

**Information à l'attention des pharmaciens hospitaliers**

**Objet : Risque de rupture de stock de la spécialité NOVANTRONE 10 mg/5 ml, solution à diluer pour perfusion.  
Extension de la péremption du lot P00042H à avril 2024**

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Dans le contexte de risque de rupture de stock, le laboratoire Viatris Santé en accord avec l'ANSM, étend la durée de conservation du lot P00042H.

**NOVANTRONE 10 mg/5 ml, solution à diluer pour perfusion**

**(CIP : 3400956323029) – Lot P00042H**

**Péremption étiquetée : 01/2024**

**Nouvelle péremption étendue au 30/04/2024.**

**Compte tenu du caractère exclusivement hospitalier de cette spécialité, les étuis et flacons ne sont pas réétiquetés avec la nouvelle péremption, mais la livraison de chaque unité du lot P00042H sera accompagnée de ce courrier.**

Nous rappelons les indications thérapeutiques de ces spécialités :

- traitement du cancer du sein métastatique.
- traitement du lymphome non hodgkinien.
- traitement de la leucémie myéloïde aiguë (LMA) chez l'adulte.
- traitement d'induction de la rémission de la crise blastique dans la leucémie myéloïde chronique, en traitement combiné,
- traitement palliatif (par ex., soulagement de la douleur) lié au cancer avancé de la prostate résistant à la castration, en association avec des corticostéroïdes
- traitement des patients atteints de sclérose en plaques récurrente hautement active associée à une invalidité évoluant rapidement lorsqu'aucune alternative thérapeutique n'existe.

Nous vous remercions de prendre en compte cette information et de la relayer aux personnes concernées dans votre établissement.

Notre service client hôpital reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Service clients hôpital Viatris Santé : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et vendredi de 8h30 à 17h00



@ serviceclientshopital@viatris.com

Une information sur les AMM des spécialités est disponible sur la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

**Déclaration des effets indésirables**

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Pour plus d'information sur les médicaments, consultez <https://ansm.sante.fr/> ou [base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr).

**Information médicale**

Pour toute question d'information médicale, nous vous invitons à contacter notre service d'information médicale au 0 800 123 550.

Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Cher Consœur, Cher Confère, l'expression de notre considération distinguée.

Anne Yvon  
Pharmacien Responsable Viatris Santé